



Vol de moto suite à l'effraction sur ma voiture

Par **diddel2244**, le **16/10/2011 à 23:08**

Bonjour,
Je me suis fait voler ma moto (kawa z750) le 1er aout 2011, en revenant de vacances. La moto avait son bloc disque, et une chaine pour l'attacher a une remorque moto.
Ma voiture stationnée à côté a été fracturée (vitre cassée), et mon casque et mon blouson, ainsi que les clés de la moto ont été volées dans le coffre. La chaine à été coupée.
La moto à été retrouvée 3 semaines plus tard au fond d'un port, et le (censuré) arrêté par la gendarmerie.
Mon assurance refuse de me rembourser, au motif qu'il n'y a pas de trace d'effractions sur la moto.
Quels sont les recours dont je dispose, je ne peux me permettre de perdre 8500€!!!
Cordialement